REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département présidentiel
Service communication et information

Genève, le 12 décembre 2014

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse conjoint de l'Etat de Genève (*département de l'aménagement, du logement et de l'énergie*) et des Villes de Genève, Carouge et Lancy

Projet Praille Acacias Vernets : la convention cadre de collaboration entre le canton de Genève et les Villes de Genève, Carouge et Lancy est signée

Le canton de Genève et les Villes de Genève, Carouge et Lancy (Communauté des communes urbaines - CCU), ont signé le 11 décembre 2014 une convention cadre de collaboration concernant les modalités d'élaboration, de réalisation, de financement et d'entretien des espaces publics, infrastructures et équipements publics du grand projet Praille Acacias Vernets (PAV). Le montant estimé pour le financement de ces différents éléments s'élèverait à quelque 1,5 milliards de francs. Les principes énoncés s'adapteront à l'évolution du projet PAV dans le temps. Cette convention démontre la volonté forte des différents acteurs de réaliser ce projet de mutation et de développement urbains.

CONTEXTE ET FONDEMENT DE LA CONVENTION

La signature de cette convention cadre de collaboration pour le projet Praille Acacias Vernets (PAV) est une étape importante pour les acteurs concernés que sont l'Etat de Genève et la communauté des communes urbaines. En effet, la convention fixe les modalités d'élaboration, de réalisation, de financement et d'entretien des espaces publics, infrastructures et équipements publics du grand projet Praille Acacias Vernets (PAV). Par cet acte, l'Etat concrétise l'engagement contenu dans la convention du 4 mars 2010 entre le canton, les trois communes (Genève, Carouge et Lancy) et les référendaires à l'avant-projet de déclassement relatif à l'aménagement du quartier Praille Acacias Vernets (PAV).

La présente convention cadre de collaboration a été établie sur la base du projet de plan directeur de quartier (PDQ) PAV. A l'instar de ce dernier, qui a été conçu comme un outil évolutif et dynamique et pourra être révisé lorsque les circonstances se seront modifiées, la présente convention se réfère à l'échelle globale du projet PAV et les principes énoncés devront pouvoir être adaptés dans le cadre des projets opérationnels, à l'échelle adéquate et sur la durée de mise en œuvre.

BUTS DE LA CONVENTION

Les buts de cette convention sont les suivants :

- Identifier, sur la base du projet de PDQ PAV, les espaces, infrastructures et équipements publics liés au développement des quartiers ;
- Evaluer leurs coûts de réalisation et d'entretien ;
- Enoncer, en fonction de leur nature et de leur importance, les principes des modalités d'élaboration, de réalisation et d'entretien, de mise à disposition des terrains, et de financement.

En cas de modification importante des éléments du programme, de l'estimation des coûts, et de bases légales impactant le périmètre PAV, les parties s'engagent à reprendre les discussions relatives à l'élaboration, la réalisation, le financement et l'entretien des espaces, des infrastructures et des équipements publics, dans le même esprit que la présente convention cadre de collaboration.

DÉFINITIONS

Le terme d'infrastructure inclut dans sa définition large les espaces publics et les infrastructures techniques, soit : les voies de communication et les places, les espaces verts, ainsi que les infrastructures de réseaux.

Le terme d'équipement se réfère aux constructions et installations répondant aux besoins de la population dans le cadre de différentes politiques publiques : équipements socio-éducatifs et de la petite enfance, équipements d'aide sociale individuelle, équipements culturels et socio-culturels, équipements sportifs et divers.

MÉTHODE DE TRAVAIL ET ESTIMATION DES COÛTS

Un groupe de travail a été constitué dans le but de définir un programme relatif aux infrastructures et aux équipements et d'effectuer une première estimation des coûts. La méthode retenue est une projection des montants sur la base d'expériences considérées comme similaires, hors coûts d'acquisition du foncier.

Sur cette base, le montant global des infrastructures est estimé à 950 millions de francs, celui des équipements publics à 600 millions de francs, correspondant à des investissements sur la durée du développement urbain estimée à environ 40 ans. Ces coûts ne comprennent pas les impenses liées à la libération du foncier (délocalisation des activités, démolitions des bâtiments et assainissement des sols), dans le cadre du processus de mutation progressive des quartiers.

Pour les infrastructures, le principe de la prise en charge des coûts de réalisation est celui de la domanialité (domaine public cantonal ou communal). Le canton peut prendre à sa charge une part des coûts sur domaine public communal, lorsqu'une base légale le permet et aux conditions fixées par celle-ci.

Pour les équipements, le principe de la prise en charge des coûts de réalisation est celui de la politique publique concernée, de la nature et de l'importance de l'ouvrage. Le canton peut accorder des subventions pour certains équipements, lorsqu'une base légale le permet et aux conditions fixées par celle-ci.

MODALITÉS DE FINANCEMENT

L'objectif est de réunir les pistes praticables pour assurer les conditions nécessaires au développement urbain prévu sur une durée de plusieurs dizaines d'années.

Trois principes sont énoncés :

Principe 1 :
Le canton et les communes mettent tout en œuvre pour réaliser les infrastructures et les équipements nécessaires au développement des quartiers PAV. Ils les planifient en prenant en compte la capacité financière de chaque collectivité publique et la planification des investissements cantonaux et communaux.

Le canton et les Villes de Genève, Carouge et Lancy travaillent de concert en vue de la création d'un fonds destiné à répondre de manière mutualisée aux besoins de financement des infrastructures et équipements communaux du projet PAV.

Principe 2 :
La contribution des promoteurs aux coûts des infrastructures publiques sera fixée dans le cadre des plans financiers des opérations immobilières, qui prendront en compte les coûts des impenses liées à la libération du foncier, et respecteront les objectifs de la politique du logement.

Les opérations immobilières contribueront aux coûts des infrastructures du domaine public communal par le biais de la taxe d'équipement. Le calcul de celle-ci prendra en compte le maximum admissible (actuellement 2,5% du coût de construction du projet). Les prix des logements respecteront les objectifs de la politique du logement selon les catégories concernées.

Principe 3 :
L'augmentation de revenus liée aux rentes foncières sur les terrains du canton, résultant de la modification du régime des zones et de la densification, sera partiellement affectée au bénéfice du développement urbain, en fonction des droits à bâtir générés et des conditions liées à la libération du foncier.

Lors de sa séance du 27 août 2014, le Conseil d'Etat a approuvé le principe de l'affectation de l'augmentation de revenus inhérente à la mise en œuvre du PDQ PAV et liée aux rentes foncières sur les parcelles propriétés du canton sur le périmètre de la loi n° 10788. Ces revenus supplémentaires seront notamment destinés à :

- Contribuer au financement des coûts d'investissements d'infrastructures particulières qui dépassent le cadre des possibilités de financement habituelles, tel que le Grand parc par exemple ;
- Financer les coûts des impenses liées à la libération du foncier, en fonction de la situation particulière des projets et lorsque les plans financiers des opérations immobilières ne peuvent pas les supporter.

Cette affectation est prévue pour une durée de 20 ans par droit de superficie distinct et permanent.

La convention cadre de collaboration est disponible sur le site web de l'Etat de Genève à cette adresse:
http://ge.ch/amenagement/media/amenagement/files/fichiers/images/documents/pav-convention-cadre-2014.pdf

Pour toute information complémentaire :

Etat de Genève:
Antonio Hodgers, conseiller d'Etat chargé du DALE en contactant Jérôme Savary, secrétaire général adjoint responsable de la communication, tél. +41(0)76 341 59 51 ;

Ville de Genève :
*Rémy Pagani, conseiller administratif en contactant Dominique Wiedmer-Graf, déléguée à l'information et à la communication, tél. +41(0)*22 418 20 53*;*

Ville de Carouge :
Nicolas Walder, conseiller administratif, tél. +41(0)79 550 05 13.

Ville de Lancy :

*François Baertschi, conseiller administratif, tél. +41(*0)78 669 66 68*.*

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département présidentiel
Service communication et information

Genève, le 2 octobre 2014

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie

Lancement des « Rencontres du logement »

La 12e Journée du logement s'est déroulée aujourd'hui au pavillon Sicli, en présence de MM. François Longchamp, président du Conseil d'Etat et Antonio Hodgers, conseiller d'Etat chargé du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE). Plus de 250 participants ont échangé autour de la question « Quelles réponses aux besoins en logement ? » à Genève. Cette journée marque aussi le lancement des « Rencontres du logement », organisées par le DALE, qui réuniront différents acteurs engagés dans le domaine entre les mois d'octobre 2014 et de mars 2015.

La crise du logement qui se prolonge à Genève nécessite un large débat entre différents protagonistes en vue d'échanger sur les difficultés et les réussites actuelles, et de dégager des solutions qui permettront de mieux répondre aux besoins en logement de la population.

Dans ce but, les « Rencontres du logement » se dérouleront d'octobre 2014 à mars 2015. Basées sur l'ouverture et l'innovation, elles réuniront les principaux acteurs engagés dans le domaine du logement, afin de faire converger les points de vue vers des solutions communes.

Pour Antonio Hodgers, conseiller d'Etat chargé du DALE, « ces Rencontres marquent la volonté des acteurs de se mettre autour de la table afin de dresser des constats communs, de partager les connaissances et de rechercher ensemble des solutions à l'une des problématiques majeures de la population genevoise. Cette démarche, orientée vers l'avenir, symboliquement forte, indique que seul le rassemblement des forces et des intelligences pourra faire sortir notre canton de l'ornière où il se trouve en matière de logement».

Ces Rencontres prendront la forme de quatre ateliers thématiques réunissant chacun une quinzaine d'acteurs issus de tous milieux. Le premier atelier s'intéressera à la répartition des catégories de logements construits en zone de développement. Il s'agira d'évaluer si le système mis en place sur la base de l'accord de 2006 mérite d'être adapté pour répondre au plus près aux besoins de la population.

Le second atelier traitera de la mise en œuvre du Plan directeur cantonal 2030 qui prévoit un potentiel de de 50'000 logements. Pour répondre à ce défi, des pistes de réflexion pour améliorer les outils de pilotage en vue de leur concrétisation seront abordées.

Le troisième atelier se penchera sur le thème de l'énergie. Responsable pour près de moitié de la consommation d'énergie thermique, le parc bâti offre un potentiel d'économies très important. Les dispositifs en place seront évalués en vue de proposer des pistes d'amélioration.

Le quatrième atelier thématisera la nécessité de pouvoir se loger à des prix abordables tout en garantissant une fonctionnalité élevée de l'habitat. Dans cette mesure, il conviendra d'aborder les critères clés des plans financiers qui permettent d'évaluer la qualité du logement.

Les Rencontres du logement devront ainsi permettre de donner des orientations claires aux acteurs publics et privés en regard des grands enjeux actuels. Elles permettront de donner une assise aux futures réformes qu'il conviendra de mener pour atteindre les objectifs liés à ce besoin fondamental pour la population de pouvoir se loger dans de bonnes conditions.

Pour toute information complémentaire:

- *M. Jérôme Savary, secrétaire général adjoint, DALE, tél. +41 (76) 341 59 51*
- *M. Michel Burgisser, directeur général, office cantonal du logement et de la planification foncière, DALE, tél. +41 (22) 546 65 91.*

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département présidentiel
Service communication et information

Genève, le 27 août 2014

Aux représentant-e-s des médias
(2 pages)

Communiqué de presse conjoint
de l'Etat de Genève (département de l'aménagement, du logement et de l'énergie)
et de la Ville de Genève (département des constructions et de l'aménagement)

Du 13 au 14 septembre 2014, les Journées européennes du patrimoine nous mettent l'eau à la bouche sur le thème : «A table ! de la truelle à la fourchette»

Les 13 et 14 septembre 2014, la République et canton de Genève et la Ville de Genève, partenaires des Journées européennes du patrimoine depuis 1994, invitent la population genevoise à la 21e édition de cette importante manifestation culturelle qui sera consacrée aux plaisirs de la table.

L'édition 2014 des Journées du patrimoine sera consacrée à la table. Les organisateurs se seraient-ils laissés influencer par l'engouement actuel autour du terroir, de la culture locale, de « l'authentique », voire de la tradition culinaire ? Le thème, aussi alléchant soit-il, interroge surtout notre façon et celle de nos ancêtres de cultiver, de récolter, d'élever, de cuisiner, puis de mettre en scène le fruit de ce labeur, que ce soit au quotidien ou lors de fêtes.

La spécificité de cette édition a été de rendre visible un sujet a priori immatériel en proposant au public des visites du patrimoine bâti. Ce public sera aussi amené sur des sites dont l'exploitation des ressources naturelles par l'homme est ancestrale, que ce soit le lac Léman, les forêts ou les lieux de cueillette.

L'alimentation, au cœur des préoccupations de l'homme, laisse une trace matérielle de l'activité qui l'entoure. Il reste d'ailleurs de nombreux objets de la Genève antique liés aux plaisirs de la table et les **fouilles archéologiques de l'esplanade Saint-Antoine** nous le démontrent bien. Dès le Moyen Age, auberges, cabarets et vieux bistrots proliféraient à Genève. La cuisine était l'une des pièces maîtresses de tout intérieur et celle de la **Maison Tavel** est unique par sa conservation. L'abattage du bétail, d'abord exercé au centre de la ville, a peu à peu été éloigné par souci d'hygiène et a été effectué durant des années dans les actuelles **Halles de l'Ile.** Les marchés ont marqué de leur empreinte les aménagements urbains comme la **place du Marché de Carouge**. **L'ancienne école ménagère** à la rue Rousseau nous rappelle l'enseignement de l'économie domestique et de la cuisine, tandis que les **serres des Rothschild à Pregny** rivalisaient d'ingéniosité afin d'obtenir les fruits les plus extraordinaires.

Les arts de la table ne seront pas oubliés, comme le prouvent les **conférences** du samedi soir ou les visites du dimanche au **Musée Ariana**. Mais la table est aussi au centre de la sociabilité, comme nous le montre l'exposition du **Musée de Carouge**. C'est autour de dégustations, de repas d'antan, de marchés, d'ateliers et de performances culinaires que public et guides auront l'occasion de prolonger la discussion.

Enfin, comme à chaque édition, il est proposé au public d'accéder à des chantiers de restauration du patrimoine bâti. Les 13 et 14 septembre prochain, il sera convié à découvrir

deux bâtiments publics, l'un de la Ville de Genève, l'autre de l'Etat, tous deux fraîchement restaurés : **l'herbier de La Console** aux Conservatoire et jardin botaniques et l'**ancienne Ecole de chimie**, au boulevard des Philosophes.

Le programme des Journées européennes du patrimoine à Genève et le dossier de presse complet sont disponibles sur le site officiel de l'Etat de Genève: http://www.ge.ch/dale/presse_communiques.asp

Programme pour le canton de Genève: http://www.ge.ch/patrimoine/jep

Programme pour la Suisse: www.venezvisiter.ch

Pour toute information complémentaire:

Etat de Genève : *Mme Sabine Nemec Piguet, directrice de l'office du patrimoine et des sites, Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie, tél. + 41(0)22 546 61 08;*

Ville de Genève : *M. Philippe Beuchat, conseiller en conservation du patrimoine architectural, Département des constructions et de l'aménagement, tél. +41(0)22 418 82 52;*

Coordination genevoise : *Mmes Babina Chaillot Calame et Suzanne Kathari, coordinatrices genevoises des Journées du patrimoine, tél. +41(0)22 343 81 80.*

Pour les photos en haute résolution :

Etat de Genève : *communication du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie : dale.information@etat.ge.ch ou tél. +41(0)22 327 94 24.*

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

Ordre d'enseignement du postobligatoire de l'enseignement
Département présidentiel
Service communication et information

21e Journées européennes du patrimoine
«A table ! de la truelle à la fourchette» – 13 et 14 septembre 2014
Programme genevois en quelques images
Dossier de presse

OBJECTIFS ET HISTORIQUE DES JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

L'initiative d'organiser annuellement des Journées européennes du patrimoine est née en France en 1984. Promue depuis 1991 par le Conseil de l'Europe, elle a été reprise par de très nombreux pays du continent. En Suisse, la manifestation est organisée depuis 1994 le deuxième week-end de septembre. La coordination nationale est assurée par le Centre national d'information pour la conservation des biens culturels (NIKE). Chaque année, un thème national est choisi et décliné par les services de protection du patrimoine des différents cantons, chargés de mettre sur pied un programme spécifique à leur région.

Ces Journées illustrent le thème national et permettent d'ouvrir à un large public les monuments les plus divers et les ensembles historiques situés dans toutes les régions de Suisse. Elles sont également l'occasion de présenter l'histoire des bâtiments et de sensibiliser le public aux questions de conservation du patrimoine.

LES JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE 2014 EN SUISSE : 13 ET 14 SEPTEMBRE

Thème: «A table ! de la truelle à la fourchette»

Depuis quatorze ans, le succès des Journées européennes du patrimoine grandissant, les cantons romands ont uni leurs forces et mis en place une coordination romande afin d'offrir un programme plus riche accompagné d'une promotion et d'une brochure communes. De nombreux partenaires, tels que communes, institutions publiques, propriétaires, musées et associations à vocation culturelle ou de sauvegarde y participent activement et complètent l'engagement de l'Etat.

À Genève, la Ville a donné une forte impulsion à la manifestation. Genève est l'un des cantons suisses, avec le canton de Vaud, où la manifestation connaît le plus de succès. Ces Journées sont organisées conjointement par le Département des constructions et de l'aménagement de la Ville de Genève et par le Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) du canton. Chaque année, restaurations, fouilles archéologiques, animations destinées au jeune public et conférences viennent compléter le programme.

LE PROGRAMME 2014 A GENEVE EN QUELQUES IMAGES

Pour les dates et les horaires de visites, consulter la brochure romande, le dépliant genevois ou le site internet : www.ge.ch/patrimoine/jep.

En ville de Genève

VISITE 1

Auberges, cabarets et vieux bistrots genevois

De la Clémence au Kiosque des Bastions, de la Coquille au Lyrique, la balade se propose d'évoquer aussi bien les auberges médiévales que les bistrots d'aujourd'hui, en passant par quelques étapes gourmandes, sans oublier les enseignes, les décors, le mobilier, le vin, les réglementations et les traditions culinaires oubliées.

Crédit photographique : Martin Widmer

VISITE 2

Les fouilles archéologiques de l'esplanade Saint-Antoine

Initié en 2012, ce vaste chantier a permis la découverte d'un bastion fortifié, d'une église funéraire, d'une nécropole du Bas-Empire et d'une résidence gallo-romaine. Les visiteurs sont conviés à venir découvrir ces importants vestiges ainsi que les objets liés aux plaisirs de la table romaine et médiévale trouvés sur les fouilles en cours.

Crédit photographique : SCA, Gionata Consagra

VISITE 3

Coup de feu dans les cuisines de la Maison Tavel !

Venez en famille découvrir la cuisine de la Maison Tavel telle qu'elle était aménagée au 18e siècle et suivre l'évolution des techniques mises au point par nos aïeux pour cuire leurs aliments. En parallèle, les enfants pourront participer à un atelier de préparation de soupe aux légumes d'antan, plat quotidien dont l'importance nutritive était majeure.

Lire également en p. 6 > jeune public animation enfant

Crédit photographique : Gérard Pétremand/centre multimédia, Département de la culture et du sport

VISITE 5

En cuisine, Mesdemoiselles ! L'ancienne école ménagère

Œuvre de l'architecte Etienne Poncy, le bâtiment de l'école professionnelle ménagère a été inauguré en 1901 pour répondre à la préoccupation de l'économie domestique. Ainsi les jeunes filles y apprendront-elles le métier de la ménagère : cuisine, lavage, repassage, couture, ordre, propreté et moralité.

Crédit photographique : BGE, Centre d'iconographie genevoise

VISITE 6

Les anciens abattoirs en l'Ile

Les Halles de l'Ile sont un exemple significatif des édifices développés au 19e siècle pour améliorer l'hygiène en ville de Genève. La construction de ces nouveaux abattoirs s'inscrit dans un processus d'éloignement de cet équipement des habitations, passant de Longemalle à l'Ile, puis de la Jonction à la Praille.

Crédit photographique : Ceux d'en face, Genève

VISITE 7

La restauration de La Console au Jardin botanique

Destinée à la conservation de l'herbier des Conservatoire et jardin botaniques, La Console construite en 1904 est aujourd'hui en chantier. Une restauration qui doit relever plusieurs défis pour adapter le bâtiment aux exigences et normes actuelles tout en préservant sa substance patrimoniale et ses qualités spatiales.

Crédit photographique : Architech SA

VISITE 8

L'ancienne Ecole de chimie restaurée

L'ancienne Ecole de chimie, édifiée par Bourrit et Simmler, constitue un modèle du genre lorsqu'elle est inaugurée 1879. Cent ans plus tard, elle est jugée obsolète et réaffectée à la Faculté des Lettres de l'Université. Le bâtiment est en cours de rénovation complète et ses décors peints font l'objet d'une restauration-restitution exemplaire.

Crédit photographique : BGE, Centre d'iconographie genevoise

VISITE 11

Un complexe horticole à Beaulieu

Au cœur du parc Beaulieu, qui abrite un patrimoine architectural et naturel remarquable, se trouve un complexe horticole où sont aujourd'hui cultivés des jardins collectifs. Entre l'histoire du domaine et son exploitation actuelle, les membres du Collectif présenteront les projets présents et à venir.

Crédit photographique : Ceux d'en face, Genève

VISITE 13

Le domaine et le marché à la ferme de Budé

Cette ancienne campagne du 18^{e} siècle, dont la maison et les dépendances ont été conservées, a fait l'objet d'un plan de lotissement en 1957. L'activité agricole n'a cependant pas totalement disparu du domaine ; son jardin urbain sur un demi-hectare et son marché à la ferme en font un lieu unique, un trait d'union entre la ville et la campagne.

Crédit photographique : Lightmotif-Blatt

VISITE 18

Le Musée Ariana se met à table

Venez découvrir la diversité et la richesse des services en faïence et en porcelaine des 18^{e} et 19^{e} siècles. Us et coutumes se reflètent dans les arts de la table dont l'esthétique évolue au gré du temps. Au cours d'un atelier, enfant et familles pourront aussi monter leur propre table à l'aide de différents services et accessoires.

Lire également en p. 6 > jeune public animation enfants

Crédit photographique : Musée Ariana, Nicole Loeffel

Dans les communes

VISITE 9

Carouge : le Festin du Musée de Carouge

L'exposition temporaire du Musée de Carouge intitulée « Repas de fête, balade historique et gourmande » aborde un événement très convivial, le repas de fête, qui accompagne et marque des moments particuliers du calendrier, certaines solennités religieuses ou encore des anniversaires personnels ou historiques.

Crédit photographique : Aurélien Bergot

VISITE 10

Carouge : la place du Marché de Carouge

La place du Marché est le témoin historique du « programme » architectural de Carouge jamais achevé et devient, dès la Restauration, le centre de la cité sarde. Elle reste aujourd'hui un lieu de rencontre et reçoit, trois fois par semaine un marché aux fruits, légumes et produits régionaux.

Crédit photographique : Ceux d'en face, Genève

VISITE 12

Pregny-Chambésy : à la table des Rothschild, les serres de Pregny

Les serres de Pregny, construites dès 1860 par l'architecte et jardinier anglais Joseph Paxton, étaient le cadre de productions horticoles exclusivement consacrées à garnir la table des Rothschild du château de Pregny. Les visites des serres-vergers où sont encore cultivées quelques anciennes variétés seront suivies d'une dégustation de fruits.

Crédit photographique : Ceux d'en face, Genève

VISITE 14

Meinier : la Ferme de la Touvière

La Ferme de la Touvière, par sa situation géographique privilégiée aux portes de Genève et en bordure de zones marécageuses, tente de concilier différentes approches liées à la production, à la biodiversité, au respect de l'environnement, à la conservation du patrimoine, tout en offrant un cadre propice à la convivialité et à l'échange.

Crédit photographique : Kathelijne REIJSE

VISITE 15

Cologny: le domaine viticole de la Vigne Blanche

C'est dans un cadre exceptionnel, un domaine agricole et d'agrément constitué dès le 16^{e} siècle, lové à la naissance du coteau de Cologny et offrant des vues insoupçonnées sur la Rade d'une part et le Mont-Salève d'autre part, que Roger et Sarah Meylan œuvrent à la production de vins de très haute qualité.

Crédit photographique: Ceux d'en face, Genève

VISITE 16

Hermance : du sauvage au domestique, promenade le long de l'Hermance

Savez-vous que bon nombre de plantes sauvages de nos régions sont comestibles ? Que nos plantes alimentaires domestiquées étaient jadis sauvages elles aussi ? Venez découvrir en famille, lors d'une promenade le long de la rivière l'Hermance, les merveilles gustatives que nous offre la nature.

Lire également en p. 6 > jeune public animation enfant

Crédit photographique : Pro Natura Luzern

VISITE 17

Hermance : la Fondation Brocher à Hermance

La Fondation Brocher est un lieu d'accueil pour les scientifiques dont les études portent sur les implications éthiques, légales et sociales de la recherche médicale. Elle est installée dans un ancien domaine du 19e siècle ; la maison construite dans le « style normand », les dépendances et le jardin ont été entièrement réhabilités et restaurés.

Crédit photographique : Ceux d'en face, Genève

VISITE 19

Jussy : du sanglier à la broche dans les Bois de Jussy

La viande de sanglier sera à l'honneur dans les Bois de Jussy ! Il sera un délicieux prétexte pour découvrir ou redécouvrir la vie foisonnante de cette forêt genevoise, la plus grande du canton et l'occasion d'y étudier les champignons, toujours énigmatiques.

Crédit photographique : Ceux d'en face, Genève

Sur l'eau

VISITE 20

Causerie sur la pêche du Léman à bord de La Neptune

La Neptune, qui fête cette année ses 110 ans, sera une plateforme privilégiée pour évoquer les poissons et les oiseaux du Lac Léman. Mais qui dit poissons dit aussi pêche, une pratique de nos jours réglementée par la direction générale de la nature et du paysage du Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture, qui accompagnera les croisières.

Crédit photographique: collection Musée du Léman

Conférences

VISITE 4

Conférences à la Maison Tavel

Comment approvisionner une ville aux 18e et 19e siècles ? Du déjeuner d'affaires au repas de famille, à quelle sauce mangeait-on dans la République genevoise ? Par quels moyens les sociétés urbaines ont-elles lutté contre les peurs alimentaires qui les menaçaient ? Un cycle de trois conférences dédiées à la table, du Moyen Age au 20e siècle.

Lire également en p. 7 > les coups de cœur

Crédit photographique : collection privée, photo Lightmotif-Blatt

Jeune public et animation pour les familles

VISITE 3

Coup de feu dans les cuisines de la Maison Tavel !

En parallèle à la visite de la cuisine de la Maison Tavel, les enfants pourront participer à un atelier de préparation de soupe aux légumes de jadis, plat quotidien dont l'importance nutritive était majeure.

Crédit photographique : Gérard Pétremand/centre multimédia, Département de la culture et du sport

VISITE 16

Du sauvage au domestique, promenade le long de l'Hermance

Venez découvrir en famille, lors d'une promenade au bord de la rivière l'Hermance, les merveilles gustatives que nous offre la nature. Les animateurs de Pro Natura Genève vous guideront avec plaisir dans la découverte et la dégustation de plantes sauvages comestibles.
Parallèlement à une vaste action de plantation de vergers traditionnels, Pro Natura Genève propose un programme de sensibilisation à la thématique dans les écoles avoisinantes afin d'éveiller l'intérêt des élèves à la nature qui leur est proche.

Crédit photographique : Pro Natura Luzern

VISITE 18

Le Musée Ariana se met à table

A l'aide de différents services et accessoires, venez monter votre table selon votre humeur et votre imagination. Un atelier ludique organisé en partenariat avec les brocantes La Renfile du Centre social protestant.

Crédit photographique : Musée Ariana, Nicole Loeffel

Conférences à la Maison Tavel > samedi 13 septembre de 17h à 21h

17h

« Approvisionner une ville aux 18e et 19e siècles, le cas de Genève »
par Dominique Zumkeller, historien économiste.

Du point de vue de l'historien, « l'agriculture de proximité » n'est pas une invention récente, mais une réalité qui a prévalu jusqu'au 19e siècle finissant. La difficulté et la cherté des transports ainsi que le cloisonnement des marchés en sont les principales causes. La région genevoise aux 18e et 19e siècles est un bon exemple des liens qui se tissent entre une ville riche et « sa » campagne. Nous tenterons ainsi de comprendre les enjeux de l'approvisionnement des centres urbains avant le 20e siècle.

18h15

« La République est servie ! Les arts de la table à Genève »
par Cyril Duval, historien de l'art.

Dîners mondains, déjeuners d'affaires ou repas de famille, à l'intérieur ou à l'ombre des arbres, notre société s'installe à table aussi bien pour manger que pour socialiser, conclure, célébrer ou exprimer son appartenance sociale. Qu'en est-il en particulier dans les élites genevoises du 19e au 20e siècle ? Entre porcelaine et argenterie, un voyage dans le temps pour découvrir à quelle sauce on mangeait dans la République.

19h30

« Une nourriture abondante, saine et à bon marché, les enjeux de la sécurité alimentaire du 16e au 19e siècle » par Marco Cichinni, historien, maître assistant à l'Université de Genève.

Dès la fin du Moyen Âge en Europe, l'approvisionnement des villes est une préoccupation primordiale des pouvoirs urbains. Non seulement la quantité, mais aussi la qualité et le prix des denrées sont au cœur des dispositions de sécurité alimentaire. Pour quels motifs, par quels moyens et avec quels effets les sociétés urbaines ont-elles cherché à conjurer les peurs alimentaires qui les menaçaient ?

Possibilité de se restaurer et de goûter la soupe du 18e siècle préparée par les enfants durant les ateliers de l'après-midi

Crédit photographique : Jacques Duchêne

Du patrimoine à la gourmandise

Le thème des Journées européennes du patrimoine 2014 donne l'occasion, de savourer quelques produits du terroir genevois ou de déguster des plats cuisinés selon d'ancestrales recettes de notre région.

Coup de feu dans les cuisines de la Maison Tavel ! *(visite 3)*

Préparation d'une soupe aux légumes du 18e siècle.

samedi 13 et dimanche 14 à 13h et 15h animé par Karin Rivollet, médiatrice culturelle

Conférences à la Maison Tavel *(visite 4)*

Dans la cour de la Maison Tavel, dégustation de la soupe aux légumes du 18e siècle élaborée dans l'après-midi par les enfants. Boissons et petite restauration.

samedi 13 de 17h à 21h

Le festin du Musée de Carouge *(visite 9)*

« La tarte aux pruneaux revisitée d'Annick Jeanmairet », performance culinaire.

Pot-au-feu de bœuf aux saveurs et légumes d'antan suivi d'un moelleux au chocolat proposé par le chef Thierry Minguez au Café du Marché de Carouge.

samedi 13 à 15h : Annick Jeanmairet, cuisinière et animatrice

samedi 13 à 19h : pot-au-feu, prix CHF 45.- (boissons non comprises), sur réservation auprès du Musée de Carouge (022 342 33 83) avant le 3 septembre 2014

À la table des Rothschild, les serres de Pregny *(visite 12)*

Si la nature s'y prête, dégustation en fin de visite de fruits produits dans les serres.

samedi 13 à 9h30, 11h30, 14h30 et 16h30, 30 personnes maximum par visite, distribution de tickets dès 9h pour les visites du matin et dès 14h pour les visites de l'après-midi

Le domaine et le marché à la ferme de Budé *(visite 13)*

En marge des visites du domaine, marché à la ferme et buvette de l'Association des habitants du Petit-Saconnex et des Genêts.

samedi 13 de 10h à 18h

La ferme de la Touvière *(visite 14)*

En marge des visites, marché à la ferme et buvette.

dimanche 14 de 10h à 17h

Le domaine viticole de la Vigne Blanche *(visite 15)*

Dégustation de vins en fin de visite.

samedi 13 et dimanche 14 après les visites de 10h et 15h

La Fondation Brocher à Hermance *(visite 17)*

En marge des visites du domaine, petit marché des jeunes producteurs de la région et stand de pâtisserie des Dames d'Hermance dans le jardin de la Fondation

samedi 13 et dimanche 14 de 10h à 17h

Du sanglier à la broche dans les Bois de Jussy *(visite 19)*

En marge des balades en forêt, sanglier à la broche accompagné de sa garniture à midi.

samedi 13 et dimanche 14 de 12h à 14h, prix CHF 10.- pour les adultes et CHF 5.- pour les enfants, boissons et desserts non compris

Thèmes des précédentes Journées européennes du patrimoine en Suisse

2013 Feu et lumière
2012 Pierre et béton
2011 Un monde sous nos pieds
2010 Cycles de vie
2009 Au fil de l'eau
2008 Lieux de délices
2007 Le Bois – Holz – Il legno
2006 Les jardins, cultures et poésie
2005 Le patrimoine au présent, entre conservation et création
2004 Transports et communications
2003 Verre et vitrail
2002 Métiers du patrimoine
2001 Habiter un monument historique: intérieurs ouverts pour vous.
2000 Le patrimoine du XX^{e} siècle et Le monument au pluriel: du rapport entre maisons, rues et places
1999 A toute vapeur! Transports et énergie du Moyen Age à nos jours
1998 Les citoyens, l'Etat et leurs œuvres: les édifices de la Confédération, des cantons et de leurs représentants
1997 L'édifice religieux et son environnement bâti: la vie dans les résidences épiscopales, les couvents, les cures, les synagogues et les collèges
1996 Maisons et jardins en ville et à la campagne
1995 Châteaux, maisons fortes et manoirs historiques
1994 Hôtels de ville, bâtiments publics et d'autres monuments historiques en Suisse

deux bâtiments publics, l'un de la Ville de Genève, l'autre de l'Etat, tous deux fraîchement restaurés : **l'herbier de La Console** aux Conservatoire et jardin botaniques et l'**ancienne Ecole de chimie**, au boulevard des Philosophes.

Le programme des Journées européennes du patrimoine à Genève et le dossier de presse complet sont disponibles sur le site officiel de l'Etat de Genève: http://www.ge.ch/dale/presse_communiques.asp

Programme pour le canton de Genève: http://www.ge.ch/patrimoine/jep

Programme pour la Suisse: www.venezvisiter.ch

Pour toute information complémentaire:

Etat de Genève : *Mme Sabine Nemec Piguet, directrice de l'office du patrimoine et des sites, Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie, tél. + 41(0)22 546 61 08;*

Ville de Genève : *M. Philippe Beuchat, conseiller en conservation du patrimoine architectural, Département des constructions et de l'aménagement, tél. +41(0)22 418 82 52;*

Coordination genevoise : *Mmes Babina Chaillot Calame et Suzanne Kathari, coordinatrices genevoises des Journées du patrimoine, tél. +41(0)22 343 81 80.*

Pour les photos en haute résolution :

Etat de Genève : *communication du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie : dale.information@etat.ge.ch ou tél. +41(0)22 327 94 24.*

REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

SIG

GEothermie 2020 : SIG lance la phase de prospection

Les Services Industriels de Genève (SIG) débutent la prospection du sous-sol genevois. Cette démarche s'inscrit dans le cadre du programme GEothermie 2020, piloté par l'Etat de Genève et mis en œuvre par SIG. Il a pour objectif d'améliorer la connaissance du sous-sol genevois afin de développer la géothermie de moyenne et de grande profondeur. Le programme GEothermie 2020 se déroulera en trois phases : prospection, exploration et exploitation.

Genève, le 18 août 2014 - La première étape, la prospection, commence par des tests de géophysique. Ils se déroulent du 19 au 26 août entre Chancy et Bernex, le long de la route de Chancy, sur une longueur de 8km. Deux techniques sont utilisées en fonction de la configuration du terrain: le camion vibreur et la chute de poids. Le même type de tests sera fait sur l'ensemble du bassin genevois dans des endroits qui restent à déterminer.

L'objectif de ces tests de géophysique est de localiser les réservoirs d'eau du bassin genevois dont le débit et la température sont suffisants pour exploiter de la géothermie, ce qui permettra de cibler les forages exploratoires avec précision. La géothermie est une source d'énergie locale, inépuisable, donc renouvelable, disponible 24h sur 24 tout au long de l'année.

Dès demain, des spécialistes enverront des ondes sonores dans le sous-sol jusqu'à 1500 m de profondeur pour capter, puis analyser leurs échos, comme cela se pratique avec des sonars de bateaux ou lors d'échographies. Ces méthodes sont déjà régulièrement utilisées dans le canton de Genève pour étudier le sous-sol afin d'identifier les ressources en eau et en gravier.

Le Département des sciences de la Terre de l'Université de Genève (UNIGE) compilera et analysera les données récoltées lors de ces tests de géophysique. SIG a choisi ce mandataire en raison de sa solide expérience dans le traitement et la valorisation de données géologiques.

SIG investira 20 millions de francs dans le programme GEothermie 2020 afin de cartographier avec précision le sous-sol genevois. « Il s'agit d'une mission de service public, explique Michel Balestra, président du Conseil d'administration des Services Industriels de Genève. La géothermie correspond aux valeurs de développement durable de SIG. »

A terme, la géothermie pourrait couvrir les deux tiers des besoins en chaleur des Genevois et contribuer à l'approvisionnement du canton en électricité.

« Le développement de la géothermie une contribution importante aux objectifs de la Conception générale de l'énergie qui fixe les bases d'une société à 2000 watts sans nucléaire, expose Antonio Hodgers, conseiller d'Etat chargé du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE). Elle permettra de réduire notre dépendance vis-à-vis des énergies fossiles qui constituent actuellement plus de 70% de l'énergie consommée à Genève. »

La prospection et l'élaboration de la cartographie s'achèveront en 2017. Elles ont pour objectif de cibler avec précision les forages exploratoires qui auront lieu lors d'une seconde étape et ainsi, d'améliorer considérablement les chances de succès des forages.

« Parallèlement à ce travail, la rédaction d'une nouvelle loi sur les richesses du sous-sol apportera un cadre légal adapté à l'exploitation des futures ressources,» analyse Luc Barthassat, conseiller d'Etat chargé du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA).

Actuellement, les Genevois se chauffent principalement au mazout et au gaz. Avec la géothermie de moyenne et grande profondeur, le canton de Genève pourrait réduire sensiblement ses achats de combustibles fossiles et, à terme, peut-être même produire de l'électricité.

Le calendrier des différentes étapes sera publié sur internet sur le site : www.geothermie2020.ch

Contact médias :

SIG : Véronique Tanerg – porte-parole SIG – Tel. +41 (0) 22 420 71 48

DALE : Rémy Beck, directeur, office cantonal de l'énergie, DALE – Tel. +41 (0)22 327 93 63.

DETA : Nathalie Andenmatten Berthoud – responsable géothermie profonde, service de géologie, sols et déchets (GESDEC) – Tél. +41 (0) 22 546 70 83

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département présidentiel
Service communication et information

Genève, le 9 mai 2014

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie

Genève décroche le 10ème Grand prix européen de l'urbanisme 2014

Co-lauréat du 10e Grand prix européen de l'urbanisme, Genève a été récompensé pour sa manière innovante d'aborder l'avenir énergétique du canton, ainsi que pour son approche globale du territoire. Il concourait sous le titre : « Engager tout le territoire dans la voie de la durabilité. »

Une délégation du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE), composée de représentants de l'office cantonal de l'énergie et de l'office de l'urbanisme se sont rendus lundi au Comité des Régions, à Bruxelles, où leur a été remis leur prix sous forme d'un certificat. Cette année, le thème du concours était : *l'énergie durable.* 20 projets étaient en lice, représentant 9 pays : la Belgique, la Suisse, la France, la Norvège, l'Allemagne, l'Espagne, la Hongrie, la Slovaquie et l'Irlande.

Le jury s'est montré particulièrement élogieux sur l'approche genevoise du territoire. « Reconnaissant que le changement climatique appelle à une transition de la dépendance aux combustibles fossiles vers les énergies renouvelables, le canton de Genève a adopté une philosophie qui combine l'urbanisme avec la planification de la production et de la consommation de l'énergie » a déclaré Mme Diane Smith, membre du jury. Cette approche, a-t-elle ajouté, est soutenue par la nouvelle Loi cantonale sur l'énergie. Elle rassemble l'urbanisme et la planification de l'énergie de telle manière que les questions énergétiques sont pleinement intégrées dans les projets d'aménagement du territoire. »

Prendre pour point de départ la définition du territoire en termes de ressources, de lieux de production, de stockage, de distribution et de consommation : le jury a particulièrement apprécié cette approche, car elle fournit un cadre conceptuel pour l'application pratique de la politique énergétique. Il s'agit d'intégrer les questions d'approvisionnement énergétiques très en amont des projets d'urbanisme.

Cette approche globale du territoire, qui pense l'énergie dans un contexte territorial élargi, est illustrée à Genève, par différents projets, de nature différente : certains s'appuient sur la chaleur thermique du lac Léman et du Rhône ; c'est notamment le cas de Génilac, vaste réseau hydrothermique, qui rafraîchira et chauffera plusieurs quartiers en utilisant l'eau du lac Léman, du centre-ville jusqu'à la zone aéroportuaire. C'est aussi le cas du nouveau quartier situé à la Jonction, qui sera alimenté par l'énergie thermique du Rhône combinée avec une pompe à chaleur haute température ; ce réseau de chauffage à distance permettra de faire basculer une large portion de territoire vers la durabilité.

Ces principes seront encore illustrés par le vaste projet de renouvellement urbain tel que Praille Acacias Vernets, qui utilisera la géothermie, ou des projets d'extension ou d'écologie industrielle tels que les Cherpines.

« De l'avis du jury, a déclaré sa déléguée, le projet de Genève démontre un large éventail d'expériences d'un intérêt considérable pour les urbanistes, les scientifiques, les gestionnaires urbains et les politiciens intéressés à apprendre comment l'urbanisme et les modes d'approvisionnement en énergie peuvent être traités comme un tout. Il démontre en particulier comment gérer ces processus dans un environnement urbain complexe. »

C'est la deuxième fois que le canton de Genève est primé dans ce contexte. En effet, en 2010, il avait également été honoré au travers du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois.

Le Grand prix européen de l'urbanisme est organisé par le Conseil européen des urbanistes. Il a pour vocation de distinguer les politiques urbaines, les opérations ou les projets de développement qui contribuent à améliorer la qualité de vie dans les régions urbaines et rurales en Europe. Cette année, le Prix était exclusivement axé sur des projets qui démontrent comment l'urbanisme contribue au développement durable.

Pour toute information complémentaire:

M. Olivier Epelly, directeur, office cantonal de l'énergie, DALE, tél. +41(22) 327 93 64 ;

Mme Isabel Girault, directrice générale, office cantonal de l'urbanisme, DALE, tél..+41(22) 546 73 10.

Site internet du Conseil européen des urbanistes : http://www.ectp-ceu.eu/

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département présidentiel
Service communication et information

Genève, le 7 mai 2014

Aux représentant-e-s des médias

2 pages

Communiqué de presse du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE)

Résultat de l'enquête sur les appartements vides et solution temporaire pour une quarantaine de logements

Le département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) a répondu au groupe « appartements vides à Genève » qui lui avait transmis deux listes dénonçant environ 150 appartements vides en début d'année 2014. Le DALE a enquêté scrupuleusement sur chaque cas comme l'y autorise la Loi sur les démolitions, les transformations et les rénovations de maisons d'habitation (LDTR). A ce jour, seuls 6 logements doivent faire l'objet d'investigations complémentaires. Les autres cas sont soit infondés soit couverts par des autorisations de construire. Des solutions de relocations temporaires ont été trouvées pour une quarantaine d'appartements.

La direction des autorisations de construire du DALE a constaté que la grande majorité des appartements vides doivent impérativement être libres de tout occupant pendant le chantier ou servir de réserve pour des rocades entre locataires, par exemple pour des travaux de surélévation, de transformation lourde ou encore d'entretien dans des locaux amiantés. Ces cas ne sont à première vue pas constitutifs d'un abus au sens de la LDTR.

Le département s'est toutefois interrogé sur la durée durant laquelle certains appartements restent vides en raison des planifications incertaines dues notamment aux procédures de recours.

Dans deux cas concernant un nombre significatif de logements, soit le chemin de la Milice à Plan-les-Ouates et le chemin de la Montagne à Chêne-Bougeries, le département a estimé que malgré une autorisation en cours, le délai entre l'autorisation de construire et le début des travaux projetés pouvait être mis à profit pour une solution transitoire. Un dialogue constructif a ainsi été entrepris avec les propriétaires des bâtiments concernés. Cette démarche permettra la mise à disposition temporaire, dès le 1er juin 2014 au plus tard, d'un premier lot d'une quarantaine d'appartements, en partie destinés à des personnes en formation. D'autres cas semblables sont actuellement en cours de discussion.

Comme le souligne le conseiller d'Etat Antonio Hodgers, chargé du DALE, « la collaboration avec le groupe « appartements vides à Genève » a attiré l'attention de mon département sur la problématique de la panification des travaux, en particulier la prise en compte des rocades nécessaires au bon déroulement d'un chantier. Des solutions temporaires de mise en location d'appartements laissés vides sur une durée prolongée en raison d'un chantier ultérieur doivent être encouragées.

Je remercie les propriétaires concernés pour le dialogue constructif qui a été instauré et souhaite qu'il se poursuive à l'avenir. Je tiens toutefois à souligner que malgré l'intérêt de cette démarche, le grand potentiel de logements à mettre sur le marché se situe dans les grands projets d'aménagement que nous devons encore concrétiser».

Pour toute information complémentaire : M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat chargé du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE), en contactant M. Vincent Lusser, responsable de la communication, tél. 022 327 94 16 ou 076 318 30 64.

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département présidentiel
Service communication et information

Genève, le 6 mai 2014

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse conjoint du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) et de la Ville d'Onex

L'Etat et la Ville d'Onex se mobilisent pour l'assainissement énergétique de la Cité d'Onex

La consommation énergétique des bâtiments représente 50% de l'énergie totale utilisée dans le canton de Genève. L'assainissement du parc immobilier constitue de ce fait un enjeu prioritaire de la politique énergétique cantonale. Dans ce contexte, Antonio Hodgers, conseiller d'Etat chargé de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) et Ruth Bänziger, conseillère administrative de la Ville d'Onex en charge de l'urbanisme, ont initié une action pilote à l'attention des propriétaires de la commune, afin d'accélérer l'assainissement énergétique de la Cité d'Onex.

En vigueur depuis 2010, la révision de la loi genevoise sur l'énergie vise à réduire massivement la consommation énergétique tout en recourant le plus possible aux énergies renouvelables. Cette volonté se traduit notamment par des mesures en matière d'assainissement des bâtiments.

La consommation énergétique du parc immobilier, soit principalement du mazout et du gaz utilisés pour le chauffage et la préparation de l'eau chaude, représente en effet 50% de l'énergie utilisée dans le canton[1]. Ces énergies fossiles constituent par ailleurs les deux tiers de nos émissions de CO_2. C'est par conséquent dans ce secteur que l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'utilisation de sources d'énergies renouvelables connaissent leurs plus grands potentiels. A Onex, cela permettra de surcroît de libérer de la puissance pour étendre le réseau CADIOM à d'autres immeubles.

C'est pourquoi l'Etat et la Ville d'Onex ont décidé d'organiser une action pilote en vue d'une rénovation de grande envergure de la Cité d'Onex. Cet ensemble architectural, bâti dans les années 60 et 70, témoigne d'une époque où les préoccupations énergétiques étaient peu prises en considération. A titre de comparaison, l'exploitation des bâtiments modernes les plus performants requiert quatre fois moins d'énergie que la moyenne du parc immobilier.

Ce programme, dont le coup d'envoi est officiellement donné ce jour lors d'une rencontre organisée avec les propriétaires d'immeubles collectifs, se concrétisera au travers de diverses actions :

- Communication ciblée auprès des propriétaires ;
- Financement d'une étude architecturale et technique pour la rénovation du bâti existant ;
- Optimisation des infrastructures (chauffage, eau chaude) ;
- Soutien financier lors de travaux de rénovation ;

[1] Les 50% restants sont partagés pour moitié entre la mobilité et la consommation électrique.

- Simplification des procédures administratives d'autorisation.

Ce partenariat constitue l'aboutissement d'une longue collaboration entre l'Etat et la Ville d'Onex – labellisée Cité de l'énergie depuis 2005 – qui a permis l'élaboration d'un concept énergétique territorial d'une nouvelle génération pour l'ensemble du territoire communal.

RAPPEL DES PRINCIPALES OBLIGATIONS …

- Standard de haute performance énergétique pour les bâtiments neufs
- Installation de panneaux solaires thermiques sur toute nouvelle construction et lors de rénovations de toitures
- Remplacement des fenêtres à simple vitrage
- Calcul annuel de l'indice de dépense de chaleur (IDC) de tous les bâtiments en vue d'assurer le suivi de leur consommation
- Réalisation d'audits énergétiques et de mesures d'économie pour les bâtiments les moins performants

… ET OUTILS D'AIDE À L'ATTENTION DES PROPRIÉTAIRES

- Programme ChèqueBâtimentEnergie (www.ge.ch/cbe) pour les travaux d'amélioration de l'isolation ainsi que pour la valorisation des énergies renouvelables
- Programme éco21 de SIG (www.eco21.ch) pour les projets permettant de diminuer la consommation d'électricité
- Bonus à la rénovation
- Bonus conjoncturel à l'énergie pour les immeubles d'habitation soumis à la LDTR dont le coût des travaux d'amélioration énergétique ne peut pas être amorti entièrement par la hausse admissible des loyers
- Eco-conseils personnalisés à tarif préférentiel pour les petits propriétaires

RÉNOVER ET ASSAINIR : UNE OPÉRATION GAGNANTE

A l'heure où les prix de l'énergie sont inexorablement appelés à augmenter, faire des économies d'énergie constitue une bonne opération financière. Pour les propriétaires qui occupent leur logement, le coût d'investissement sera tout ou partie compensé par le montant des économies d'énergie. Quant aux propriétaires de bâtiments locatifs, ils ont la possibilité, dans une certaine limite, de reporter sur les loyers le coût des mesures d'amélioration énergétique conformément aux dispositions prévues par la LDTR.

Par ailleurs, les investissements destinés à économiser l'énergie et à ménager l'environnement sont déductibles du revenu.

L'assainissement énergétique d'un bien immobilier permet non seulement de préserver mais aussi d'augmenter sa valeur.

Pour tout complément d'information :

- *Etat de Genève : Monsieur Olivier Epelly, directeur général de l'office cantonal de l'énergie, DALE, 022 327 93 64 ;*
- *Ville d'Onex : Monsieur Pierre Olivier, chef du service des relations communales, de la communication et du développement durable, 022 879 59 59 ;*

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département présidentiel
Service communication et information

Genève, le 25 mars 2013

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE)

Genève choisi pour participer à un programme de recherches scientifiques dans le domaine de l'énergie

Le canton de Genève va bénéficier des résultats des études conduites dans le cadre du programme européen CI-NERGY, actif dans le domaine de la recherche scientifique en matière énergétique. Trois doctorants de l'EPFL vont ainsi travailler en collaboration avec les autorités cantonales dans le domaine de la planification énergétique urbaine. Des outils concrets seront ainsi proposés en faveur d'une restructuration énergétique efficace et du développement d'énergies urbaines durables.

Le projet CI-NERGY s'étendra sur cinq ans. Entièrement financé par l'Union européenne à hauteur de 3,7 million de francs, il fait la promotion de jeunes chercheurs en vue de l'obtention de leur doctorat dans le domaine de recherche des « Smart City». A l'échelle Suisse, ce projet réunit les autorités cantonales genevoises, l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) et la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architectures (HEPIA). Le premier module de ce projet débute cette semaine à Genève par une série de conférences rassemblant des professionnels et des doctorants dans les domaines scientifiques et de l'énergie.
S'adressant aux participants, le conseiller d'Etat Antonio Hodgers, chargé du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE), a remercié les chercheurs pour leurs futures contributions et souligné que « Genève a joué un rôle pionnier dans le domaine de l'énergie et le Conseil d'Etat s'est engagé à poursuivre la voie de la transition énergétique pour laquelle nous avons défini des objectifs précis ».

Le programme soutient une douzaine de doctorants répartis dans différents pays (Allemagne, Italie, Irlande, Angleterre, Autriche, France et Suisse). Il leur permettra de croiser leurs expériences et de confronter leurs travaux de recherche à des contextes réels.
Pour rappel, Genève avait reçu en 2005 le prix de l'Association suisse pour l'aménagement national (ASPAN) pour son projet Genève-Lac-Nations (GLN), qui s'inscrit dans un programme européen de développement des énergies renouvelables. Son but est de rafraîchir et de chauffer des immeubles par le raccordement à un réseau de transport et de distribution de l'eau du lac Léman.
Les deux grands enjeux du programme CI-NERGY à l'échelle genevoise sont, d'une part, la valorisation des énergies indigènes et, d'autre part, la poursuite des avancées dans l'approche territoriale de l'énergie (infrastructures spécifiques à son environnement).

Pour toute information complémentaire : M. Olivier Epelly, directeur de l'office cantonal de l'énergie, département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE), tél. 022 327 93 64.

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département présidentiel
Service communication et information

WWW.CGi.CH

Genève, le 24 mars 2014

Aux représentant-e-s des médias

(3 pages)

Communiqué de presse conjoint du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) et de CGi IMMOBILIER

Charte éthique pour l'attribution des appartements en PPE du projet Meyrin-Caillat

Le département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) s'associe au premier essai d'une charte éthique volontaire avec CGi IMMOBILIER pour la vente des 23 appartements du projet Meyrin-Caillat. La charte doit favoriser l'équité et la transparence dans le marché des appartements en propriété par étage (PPE) en zone de développement.

Cette mesure fait suite à l'adoption de la loi modifiant la loi générale sur les zones de développement (LGZD) (L 1 35) du 14 mars 2014, qui régit la vente des appartements en zone de développement. Lors de la séance du Grand Conseil, le conseiller d'Etat Antonio Hodgers, chargé du DALE, avait en effet appelé les promoteurs immobiliers à leur responsabilité éthique afin de s'assurer que ces logements, dont les prix sont contrôlés par l'Etat, soient vendus à des « primo-accédants » selon des critères éthiques et de développement durable.

Cet appel se concrétise désormais par une charte éthique élaborée conjointement et signée par le conseiller d'Etat Antonio Hodgers et M. Charles Spierer, président de CGi IMMOBILIER. La charte stipule notamment que pour chaque potentiel acquéreur, un nombre total de points sera calculé selon son degré de conformité aux critères suivants :

- le taux d'effort par rapport au revenu de l'acheteur, afin de favoriser les personnes ne pouvant pas acquérir des biens sur le marché libre ;
- le taux d'occupation, afin de s'assurer que la surface de l'appartement corresponde au nombre de personnes qui l'habiteront ;
- la proximité du lieu de travail, afin de réduire les transports et les temps de parcours entre les lieux d'habitation et de travail ;
- la durée de résidence dans le Grand Genève, afin d'éviter que les résidents ne doivent quitter leur région pour se loger ;
- le fait de ne pas être propriétaire hors du canton de Genève.

Selon le conseiller d'Etat Antonio Hodgers, «l'Etat, la société civile et les milieux privés doivent développer un vrai partenariat pour trouver des solutions pragmatiques à la crise du logement. Les mesures volontaires, développées dans un esprit de concertation, sont tout aussi importantes que les lois et les mesures mises en œuvre par l'Etat.»

« Cette loi, qui défend l'intérêt commun, vise à privilégier l'acquisition de PPE en zone de développement à des personnes n'étant pas déjà propriétaires dans le canton et ainsi éviter tout monopole. Avec le projet « Meyrin-Caillat », nous sommes les premiers à mettre en œuvre cette loi pour favoriser les « primo-accédants ». Nous traiterons les attributions équitablement, et nous proposerons ces appartements à ceux n'ayant pas accès à des biens dans des immeubles où les prix de vente ne sont pas contrôlés», a souligné Charles Spierer, président de CGi IMMOBILIER.

Sur la base de cet essai, la charte éthique pourra être adaptée. Il s'agit en effet d'une première étape, qui pourra être complétée par la signature d'une charte avec les associations professionnelles et les promoteurs immobiliers.

Ce projet complète la décision du DALE de rendre publiques les informations liées aux appartements en propriété par étage (PPE) en zone de développement pouvant faire l'objet d'une promesse de vente.

Pour toute information complémentaire:

- *Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE)* :
  M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat, en contactant M. Vincent Lusser, secrétaire général adjoint responsable de la communication, tél. 022 327 94 16 ou 076 318 30 64.

- *CGi IMMOBILIER : M. Charles Spierer, président, tél. 022 809 09 02.*

« MEYRIN-CAILLAT», FOCUS SUR UNE RESIDENCE CONTEMPORAINE

Situé en zone de développement, « Meyrin-Caillat » est un projet mixte et complexe qui répond aux exigences des futurs projets dans le canton de Genève. Il permet de proposer des biens à des prix contrôlés à la vente et à la location, pour les logements et les surfaces commerciales.

Il privilégie le bien-être et le respect de l'environnement en répondant aux normes HPE (Haute Performance Energétique) : un système de géothermie alimentera le chauffage et la production d'eau chaude se fera par panneaux solaires et chaudière à gaz ; chaque logement sera équipé d'un compteur de consommation individuelle, ce qui permet d'assurer une répercussion des coûts équitable et responsable.

Composée de six bâtiments distincts, cette résidence offre :

- 23 appartements en vente en PPE ;
- 26 appartements en location à loyers subventionnés, dont 12 logements LUP contrôlés pendant 50 ans ;
- 4 appartements en location en loyers libres ;
- 3500 m² de surfaces commerciales et artisanales ;
- 131 parkings en sous-sol.

La résidence, joliment arborée, offre aux habitants de spacieux espaces verts. Située à l'ouest de la commune à proximité du village, en zone de développement 4A, elle est soumise à la LGZD ; les prix sont donc contrôlés par l'Etat pendant 10 ans pour ce qui est de la vente.

www.meyrin-caillat.ch

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département présidentiel
Service communication et information

Genève, le 14 mars 2013

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE)

Plus de transparence dans le marché des PPE en zone de développement

Dès le mois d'avril 2014, et afin d'amener plus de transparence dans le marché des appartements en propriété par étage (PPE) dans les zones de développement, le département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) publiera sur son site internet les opérations de PPE pouvant faire l'objet d'une commercialisation.

Le département du logement, de l'environnement et de l'énergie (DALE) a décidé de rendre public, dès le mois d'avril 2014, les informations liées aux appartements en propriété par étage (PPE) en zone de développement pouvant faire l'objet d'une promesse de vente. La publication se fera sur les pages internet de l'office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF).

Selon le Conseiller d'Etat Antonio Hodgers, chargé du DALE, « l'Etat a un devoir de transparence et d'équité envers les citoyens qui souhaitent acquérir des logements en zone de développement. Si la loi demande à l'Etat de contrôler les prix de l'immobilier dans ces zones, c'est en effet pour faciliter l'accès à la propriété pour la classe moyenne. La mise à disposition des listes d'appartements en PPE contribue à cet objectif et répond à une demande du public.»

Chaque citoyen pourra ainsi connaître la localisation du bien immobilier et le nom de l'agence en charge de sa commercialisation. Il sera aussi possible de prendre connaissance des différents appartements prévus par le programme ainsi que des prix de vente qui ont été approuvés par l'office cantonal du logement et de la planification foncière dans le cadre prévu par la loi générale sur les zones de développement.

Les documents qui seront mis en ligne sont en règle générale adoptés environ deux ans avant la livraison des appartements.

Pour toute information complémentaire : M. Michel Burgisser, directeur général de l'office cantonal du logement et de la planification foncière, DALE, tél. 022 546 65 91.